



DÉI GRÉNG

Robert Garcia
député

PL.4899

Dépôt : M. Robert Garcia

11.07.2002

5

Motion

La Chambre des députés et des députées,

- saluant la volonté et les efforts pour reconcilier, lors de l'aménagement des friches industrielles, les différentes composantes de l'habitat, des activités économiques, sociales et culturelles et de la protection de l'environnement ,
- constatant que la majeure partie des friches industrielles sont constituées de terrains naturels ou forestiers sis sur d'anciennes mines à ciel ouvert et que ces surfaces devraient prioritairement être protégées comme espaces naturels et être exploitées dans une option de villégiature et de tourisme,
- constatant également que les friches industrielles proprement dites contiennent souvent des espaces naturels et biotopes dont la protection serait souhaitable même dans le cadre d'un aménagement mixte,
- saluant le fait qu'un premier inventaire a été fait dans le cadre d'une étude "Espaces naturels dans les friches industrielles" commanditée par l'Administration des Eaux et Forêts,

invite le gouvernement

- à présenter les résultats de l'étude "Espaces naturels dans les friches industrielles",
- à affiner sur base de cette première étude l'identification des surfaces prioritaires pour la protection de la nature sur les anciennes mines à ciel ouvert ainsi que sur les anciens sites de l'industrie sidérurgique,
- à mettre en oeuvre une stratégie globale de protection et d'exploitation socio-culturelle et touristique des espaces naturels sur les friches minières et sidérurgiques, le cas échéant par une sorte de plan sectoriel "protection de la nature".

Robert Garcia

François Bausch

Camille Gira

Jean Huss

Renée Wagener